Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260204-DF_26_02_11-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie de Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Jeannine LOZACHMEUR, Philippe CORNEC, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marc RAHER, pouvoirs à Yves TYMEN
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Philippe LE MOIGNE

DELIBÉRATION N° DF-26-02-11

OBJET : Adhésion de Douarnenez Communauté au groupement de commande portant sur l'étude de caractérisation des ordures ménagères – MODECOM

Annexe : convention

Rapporteur : André GUILLEMOT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande annexé ;

Considérant que ce groupement a pour vocation de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

Considérant les besoins similaires de plusieurs EPCI dans la réalisation d'une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM) produites sur leurs territoires, afin de mieux connaitre la composition des déchets ménagers et assimilés et de disposer d'éléments d'aide à la décision pour répondre à des objectifs de prévention/valorisation ;

Le syndicat VALCOR est désigné en qualité de coordonnateur du présent groupement de commande et agira au nom et pour le compte des membres du groupement tout au long de la procédure du marché public de services.

La convention relative au groupement de commande précise les modalités de fonctionnement et notamment :

- Le rôle du coordonnateur ;
- Les obligations des membres du groupement ;
- Les modalités de passation et d'exécution des marchés ;
- La répartition des coûts liés à la procédure.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260204-DF_26_02_11-DE

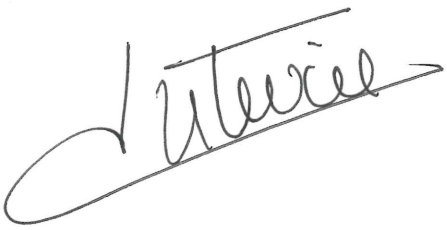
Dès lors, Il est proposé d'adhérer au groupement de commande, dont le coordonnateur est le syndicat VALCOR, afin de procéder à la passation d'un marché ayant pour objet l'étude de caractérisation des ordures ménagères - MODECOM.

Vu les avis favorables de la Commission Finances – mutualisation et du Bureau communautaire du 20 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADHERER** au groupement de commande relatif à l'étude de caractérisation des ordures ménagères – MODECOM,
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commande,
- **DÉSIGNER** le syndicat VALCOR en tant que coordonnateur du groupement de commande,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, avenant compris.

Fait et délibéré le 4 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN





Le secrétaire,
Philippe LE MOIGNE

